

**Déclaration conjointe de Mykola Gnatovskyy, Président du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), et Marin Mrčela, Président du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe à l'occasion de la 40ème session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (25 février - 22 mars 2019)**

**Strasbourg (France), 25 février 2019**

Le CPT, l'organe de suivi du Conseil de l'Europe chargé de la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants, ainsi que le GRECO, l'organe de suivi du Conseil de l'Europe chargé de la lutte contre la corruption, recueillent de plus en plus d'indices mettant en exergue les liens entre corruption et torture ou traitements inhumains ou dégradants.

A la lumière de ce constat, nous, Président du CPT et Président du GRECO, lançons un appel à nos Etats membres pour qu'ils intensifient leurs efforts de lutte contre la corruption en accordant une attention particulière à ses conséquences sur les personnes privées de liberté. Les Etats membres devraient prendre des mesures fermes pour mettre en œuvre les recommandations du CPT et du GRECO dans leur intégralité et de manière effective afin d'éradiquer ces menaces pour la démocratie, les droits de la personne humaine et l'Etat de droit.

Ce faisant, nous partageons l'avis exprimé par Nils Melzer, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui a déclaré dans son récent rapport au Conseil des droits de l'homme que lorsque la torture et la corruption coexistent, leurs liens tendent à être synergiques.

A cet égard, lors de plusieurs visites dans des lieux de détention d'Etats membres du Conseil de l'Europe, le CPT a constaté que la manière dont les personnes placées en garde à vue et les personnes incarcérées sont traitées ou détenues est influencée par des pratiques entachées de corruption parmi les membres des forces de l'ordre et autres acteurs de la justice pénale. La corruption peut en outre avoir un impact sur la privation de liberté elle-même. Selon le Comité, la corruption engendre des discriminations, de la violence, de l'insécurité et, en définitive, un manque de respect à l'égard de l'autorité dans les lieux de privation de liberté.

Le GRECO est également pleinement conscient des graves implications de la corruption sur l'ensemble des composantes de la société, y compris les personnes privées de liberté qui sont particulièrement exposées à la torture et à la corruption. Le GRECO évalue actuellement les mesures prises au sein des Etats européens pour prévenir la corruption, promouvoir l'intégrité au sein des services répressifs, protéger les lanceurs d'alerte et traduire les auteurs d'infractions en justice. Le GRECO accorde une attention accrue aux risques de corruption au sein des forces de l'ordre et coopère étroitement avec le CPT en la matière.

La torture et la corruption sont en effet des effets simultanés d'une même cause originelle, à savoir l'incapacité du système de gouvernance d'empêcher les abus de pouvoir en l'absence de tout contrôle.

Il est donc crucial que des mesures soient prises pour développer des politiques de tolérance zéro, des mécanismes de suivi efficaces et une responsabilisation rigoureuse. Des mesures visant à promouvoir parmi les agents de l'Etat une culture forte d'opposition aux pratiques de corruption devraient également être mises en œuvre.